

TROPHEE SENIORS D'ALBRET

LES 13 ET 14 OCTOBRE 2018

REGLEMENT DE L'EPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.
Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.*

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs français ou étrangers, répondant aux exigences des règles du Statut d'Amateur, licenciés auprès de la Fédération Française de Golf, qui doivent s'être acquittés du « **droit de jeu fédéral** » de 35 € et avoir un **certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf enregistré par la ffgolf avant le début de l'épreuve**, faute de quoi la saisie du score sera bloquée sur RMS, ou être licenciés d'une fédération étrangère reconnue.

Les joueuses et les joueurs doivent avoir 50 ans la veille du 1^{er} jour de l'épreuve, c'est-à-dire nés le **13 octobre 1968** ou avant. Pour les joueurs étrangers non licenciés en France, le certificat médical devra être fourni lors de l'inscription.

II - FORME DE JEU

Simple Strokeplay / 36 trous / 18 trous par jour / Classement sur l'addition des 2 tours. La journée d'entraînement est prévue le 12/10 sur réservation des départs au golf. Une seule série par sexe :

- **1 Série Messieurs** : (Cat. 9 en2017) comprenant 50 joueurs au maximum index ≤ 18.4 .
- **1 Série Dames** : (Cat. 8 en2017) comprenant 16 joueuses au minimum index ≤ 24.4 .

Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Seniors, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de dames indiqué dans le tableau précédent.

Seront réservées, 5 places dans le champ des Dames et 10 places chez les Messieurs pour des joueurs non-classés au Mérite Seniors.

L'index pris en compte sera celui du joueur dans Fléole au 05/10/2018.

Classement : Le classement du Trophée Seniors est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte).

Départage : En cas d'égalité pour la première place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play off trou par trou.

NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'Épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

Tirage des départs : **Premier jour** : ordre croissant des index. **Second jour** : ordre inverse des résultats du 1^{er} tour. Pour chacun des sexes, les séries partent des mêmes marques de départs, repères 3 (jaune) et 5 (rouge).

La limitation du champ de joueur se fera en abaissant l'index maximum autorisé. Le nombre de participants, toutes séries confondues, sera **limité à 66 dont 8 wild-cards** (voir cahier des charges).

III - ENGAGEMENTS

Inscription avant le 05/10/2018 à minuit, par écrit au Golf D'ALBRET - Le Pusocq - 47230 Barbaste en donnant les **noms, prénoms et n° de licence, accompagnée du droit d'engagement**.

Droit d'engagement (comprenant la journée d'entraînement) : -

- Non membres du golf : 60 euros
- Membres du golf : 20 euros

Tout forfait devra être notifié au comité de l'épreuve par écrit au plus tard le 6 octobre avant minuit. Tout joueur déclarant forfait après cette date reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

IV - REMISE DES PRIX

Les **2 premiers en brut** des séries Messieurs et Dames seront récompensés et recevront un souvenir, les vainqueurs du Trophée seront le joueur et la joueuse ayant rendu le meilleur score.

V - COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.